

Israël/Territoires palestiniens occupés. La Cour suprême israélienne approuve un crime de guerre en statuant en faveur de la démolition du village de Khan al Ahmar

14 septembre 2018



5 septembre 2018, 16:17 UTC

En réaction à la décision de la Cour suprême israélienne, la deuxième en moins de deux mois, de donner son feu vert à la démolition de Khan al Ahmar, après avoir rejeté les dernières requêtes désespérées des habitants de ce village de Cisjordanie, Saleh Higazi, responsable du bureau d'Amnesty International à Jérusalem, a déclaré :

« Avec cette décision honteuse et manifestement illégale, la Cour suprême confirme une forme de

complicité dans le transfert forcé des communautés palestiniennes pour l'expansion de colonies réservées aux seuls juifs. Elle prive les requérants de toute protection que leur fournit le droit international humanitaire, tout en validant la politique discriminatoire des autorités israéliennes.

Si la communauté internationale ne prend pas immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher ce crime d'avoir lieu, des milliers d'autres Palestiniens autour de Jérusalem et dans la vallée du Jourdain risquent d'être déplacés de force de manière imminente. »

Complément d'information

Khan al Ahmar se trouve à l'est de Jérusalem, près des colonies illégales israéliennes de Maale Adumim et Kfar Adumim. Le transfert par Israël de ses citoyens, et de plus de 200 autres personnes, pour les installer dans ces colonies bafoue le droit international et constitue un crime de guerre.

Khan al Ahmar est l'une des 46 communautés palestiniennes en Cisjordanie centrale qu'Israël veut transférer de force pour laisser place à des colonies illégales réservées aux juifs. Le 24 mai, la Cour suprême israélienne a statué en faveur de la démolition du village. Le 4 juillet, l'armée israélienne a tenté d'expulser de force les habitants de Khan al Ahmar, attaquant violemment ces habitants et des militants solidaires. Les habitants ont alors engagé de nouvelles actions juridiques dans l'espoir de protéger leur village.

Ces 10 dernières années, à Khan al Ahmar, plus de 25 logements ont été démolis par les autorités israéliennes. Le village compte plus de 160 bâtiments, dont une école, une mosquée et un centre de soins, pour la plupart faits de tôle ondulée et de bois.

Le transfert forcé de personnes vivant sous occupation est une grave violation de la Quatrième Convention de Genève. Au titre de l'article 8 du Statut de Rome, la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire constitue un crime de guerre.

[Lire la réaction du gouvernement français à ce sujet.](#)

Lire aussi : [Sur le site d'Amnesty International France](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les membres](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Israel-Territoires-palestiniens-occupes-La-Cour-supreme-israelienne-a-pprouve-un>